Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris,

ON B'ABONNE :

byon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, nº 27, et grande rue Mercière, nº 32. au 2me. Paris, à la Librairie Correspondance de P. Jus tin, rue de Gaillon, no 13, et à l'Office-Cor-respondance de Lepeiletter Bourgoin et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, no 18.

PRIX : 16 francs pour 3 mois; 32 francs pour 6 mois; 34 francs pour l'année. Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimes-

CENSE

Iournal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTEOROLOGIQUES DU 14, PAN RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetes, quai St-Antoine, 11 HEURES. THERM HYGROM. BAROM. VENTS. CIEL 6 heur. 12d.au-27 pou 68 deg. da mat. dessus 3 lig. couver de 0. Pluie Midi deg. 27 pou dessus SOLETL. LUNE. Lever. | Midi vr. | Couch Phases. Age. h. 11 h. 7 h. 21 56m. 30 n.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis , lettres et documents revêtus de signatures connues , ou dont les auteurs se font connaître de la Réduction.

Lyon, 14 mai 1838.

AVIS. - Une souscription en faveur des incendiés des Brotteaux est ouverte dans nos bureaux. - Nous publierons les noms des souscripteurs.

INCENDIE DES BROTTEAUX.

Une commission composée de MM. Arlès Dufour, Berthaud, Ardin, Garel, et de M. le curé des Brotteaux, a été chargée, par l'administration municipale de la Guillotière, de distribuer immédiatement les premiers secours aux victimes de l'incendie des Brotteaux

Cette distribution se fera au domicile de M. Garel, près

la place Louis XVI.

Ce secours est destiné à pourvoir aux besoins les plus pressants en attendant que des renseignements exacts et les souscriptions recueillies permettent d'élever les secours suivant les pertes éprouvées par chacun. Nous persistons à engager les dames à faire des quêtes à domicile, persuadés que ce moyen aurait les meilleurs résultats.

SOUSCRIPTION POUR LES INCENDIÉS.

	Sommes reçues par le maire de la Guillotiès	·e.	
M.	Finielz, au nom de la loge du Parfait-Silence.		î. » (
	Arcis, Galliard et Ce, négociants à Lyon,	50))
	Veuve Guerin et fils,	600))
	Pelissier, simple ouvrier en soie, aux Brot-		
	teaux,	1	50
	L'administration des ponts sur le Rhône,	600	. 0
	Lacour, entrepreneur, à la Guillotière,	2	· ~
	Bévilard, bourrelier, id.	2))
	Quimpre, entrepreneur, id.	. 1	Ď
	Laverrière-Trouilleux, id.	15	Ď
,	Poulaillon jeune et Humblot, négociants, à		~
	Lyon,	10	D
	Rozier, employé à la mairie,	. 5	Ď
	Un anonyme (décoré),	20	Ď
	Un anonyme,	2	Ď
	Kaffer, tailleur, rue Gentil,	1	'n
	Dons en nature.	-	"
	Mmes Coirière, un paquet de hardes.		
	Jullien, id.		
	Polaillon, id.		
	Kaffer, id.		

Nous apprenons que, dans sa séance du 13 du courant, la loge maconnique d'Union et Confiance, de Lyon, a voté une somme de 200 fr. pour les malheureux incendiés des Brotteaux dans la nuit du 11 au 12. Cette somme sera immédiatement versée à la mairie de la Guillotière.

Basset.

M. Sauzet est depuis plusieurs jours à Lyon. Comment a-t-il pu se décider à quitter Paris dans le moment où se débattent les questions les plus graves de la session?

On nous assure que M. Prunelle est en ce moment dans le département de l'Isère.

AFRIQUE FRANÇAISE.

Il y a en France deux administrations destinées toujours à concourir au même but, et qui sont dirigées de telle sorte qu'elles ressemblent à deux rivales, et que l'une d'elles s'évertue à briser ce que l'autre a fait. Nous voulons parler de l'armée et de la diplomatie. Nul peuple, dans les temps modernes, n'a fait plus de conquêtes que le peuple français, nul n'y a renoncé avec plus de facilité. Si le caractère ardent et impétueux, si le courage rend nos soldats admirablement aptes à conquérir, il semble qu'une triste fatalité frappe d'aveuglement notre diplomatie qui ne sait rien conserver. Ces réflexions, qui se représentent naturelle-

SOUS VERRE.

a Monsieur le baron, la révolution française attend encore d'autres juges que vous et moi; vous parlez avec vos pardonnables rancunes de gentilhomme; mes préventions, si j'en ai, sont celles d'une femme sortie des rangs du peuple. Vous étiez l'ami d'un roi qui a été malheureux; mes sympathies ont été toutes pour la nation, qui a tant soussert en renversant la royauté. Laissons nos ensants frémir ou s'enthousiasmer au récit des drames de l'autre leurs peut-être. Pourquoi nous engager dans d'interminables querelles? Nous ne nous convertirons pas réciproquement : ce n'est pas à notre âge qu'on change d'opinion. »

C'est devant le général Latanais, vieux soldat de Marengo, qu'entouraient en ce moment sa famille et une société nombreuse, que s'exprimait ainsi, sous les charmilles d'une jolie

villa tourangelle, une dame assez âgéc.
Elle s'adressait à un petit homme coquettement vêtu, le baton de Waringen, qui venait d'attaquer notre première et sublime révolution avec une énergie plus fougueuse qu'on n'au-rait pu l'attendre de ses soixante et douze ans bien sonnés.

Ce baron était né en Suisse, et on l'appelait dans les environs

La vieille dame, que nous appellerons Mme Beauval pour ca-cher son vrai nom, était d'une mise très-simple. C'était la reuve d'un conventionnel mort dans l'exil et la pauvreté, comme dant d'autres. Une petite rente que lui avaient léguée quelques parents, et le prix des leçons d'italien qu'elle donnait à la fille du général, lui permettaient de braver la misère; et cette example. cellente femme, qui avait été l'amie de Mme Rolland, n'en racontait qu'avec plus de gatté des milliers d'anecdotes, toutes fort intéressantes, sur ses terribles contemporains. Elle avait "u de près et mesuré sans peur cette révolution; la tempête

ment toutes les fois que la France a quelques traités à faire, nous sont inspirées aujourd'hui par ce qui se passe en Afrique. Nous ne voulons pas parler de la cession de Constantine au bey Achmet; ce serait la un acte si impolitique que

nous n'y pouvons croire.

Nous ne parlerons pas davantage du déplorable traité de la Tafna, par lequel notre diplomatie a élevé un ennemi que nos armes avaient abattu, et d'un vaincu nous a fait un redoutable rival. Nous passerons également sous silence la frauduleuse manière dont Abd-el-Kader exécute ce traité si avantageux pour lui, et comment il nous permet de prendre enfin possession de Bélidah, où à la vérité nous n'avons trouvé nulle résistance, car il n'y avait point d'habitants; par ses ordres secrets tout a fui dans les montagnes, jusqu'aux autorités établies par lui, ce qui laisse notre armée sans ressource, et sous la menace de continuelles attaques. Nous voulons seulement aujourd'hui signaler un fait d'une haute gravité et qui dévoile de grands projets que l'on n'a pas su prévoir et dont on ne saura pas empêcher l'accomplissement.

Pendant que nous occupons Belidah abandonnée, et que nous plantons notre drapeau sur des maisons désertes, Abd-el-Kader expédie de Medéah, ville que nous lui avons donnée, un corps d'armée qui se dirige sans obstacle à travers la province de Constantine, et qui paraît destinée à pour-suivre sa marche jusqu'à l'extrême frontière de Tunis. Partout son lieutenant El-Barcani fait reconnaître l'autorité de l'émir, et en son nom donne l'investiture aux chefs des tribus. Nous n'avons abattu Achmet que pour lui substituer Abd-el-Kader; de deux rivaux puissants il n'en reste qu'un seul qui réunira bientôt les forces de tous les deux, qui armera ses soldats avec des armes françaises, qui fera instruire ses bataillons par des officiers français, qui apprendra de nous comment on nous résiste, et le se-

cret de nos triomphes, de nos succes. A insi la diplomatie crée en Afrique une immense puissence qui sera toujours notre ennemie et qui grandira, lentament, dans l'ombre, s'appuyant sur la religion si puissante parmi des peuplades superstitieuses, se faisant un moyen des idées de patriotisme, exploitant les désirs de nationalité, jusqu'à ce qu'enfin elle opéro une levée générale et nous écrase. En effet, nul point dont nous soyons assez maîtres pour séparer les Arabes, pour les empecher de manœuvrer avec ensemble sur nos derrières. Ainsi, depuis l'extrême frontière de Tunis, point vers lequel se dirige l'expédition d'Abd-el-Kader, jusqu'à celle de Maroc que l'émir occupe, toutes les possessions françaises sont d'un côté bornées par la mer et de l'autre enveloppées dans un réseau de tribus pour la plupart hostiles, et dont les autres finiront par être entraînées par nos ennemis.

Ainsi tout le sang et tout l'or que la conquête d'Afrique nous a coûtés seront en pure perte; ainsi ces plaines si fertiles, ces belles provinces où vécut jadis si puissante la civilisation romaine dont on retrouve encore les traces, échapperont à nos mains, et nous ne retirerons de tant de s, de tant de fatigues, de tant de sacrifices, que honte et défaites; ainsi le commerce, qui tourne ses regards de ce côté et y fonde tant d'espérances, se verra déçu et perdra ses avances; ainsi tant de colons qui auront porté en Afrique leurs pénates, verront leurs fortunes abandonnées au bon vouloir de nos ennemis. Heureux encore, si, toujours exposés à des escarmouches sans fin, à des guerres périlleuses, nous pouvons cependant, retranchés dans nos forts, conserver un littoral étroit, sans commerce avec l'intérieur, sans profit pour la France, et dans le but unique

d'assurer la libre navigation des mers.

avait tout renversé autour d'elle, et elle n'avait pas désespéré du salut de son pays; elle avait pleuré sur le sort de tant de

victimes, mais elle n'avait pas été plus femme que citoyenne. Le baron vit bien que son impatience nuisait à la cause qu'il délendait; il comprit l'infériorité où le plaçait l'imperturbable sérenité de Mmc Beauval, et, en homme de cour, il se fit presque

aussitôt un autre maintien.

« Madame a bien raison, dit-il; je suis un vieil enfant; je prends de l'humeur à propos de tous ces événements d'un siècle vingt-cinq ans. d'étranges souvenirs, mes amis, et que ma mémoire trop fidèle me fait quelquefois franchir d'un seul bond l'espace qui nous sépare de ces temps orageux. Je n'ai pas toujours été heureux, et il y a dans ma vie un épisode que je ne me rappelle jamais sans une vive émotion. Si vous voulez venir demain dans ma retraite, là-bas, au Val-d'Enfer, après le diner, je vous conterai cela. »

Chacun promit avec empressement de se trouver au Val-d'Enfer le lendemain. Le vieux baron déposa galamment un baiser sur la main de Mme Beauval, et lui dit : « J'espère que vous serez au rendez-vous que vous donne un vieux garçon, et que vous ne craindrez pas la médisance. »

« Comptez sur moi, dit en riant la bonne dame; hélas! il y a trop long-temps que je ne la redoute plus! »

Les maisons de campagne assises aux bords de la Loire sont les plus charmantes retraites qu'on puisse choisir, après une vie de fatigues. Les environs de Tours sont surtout délicieux. Nulle part la nature ne forme de plus mélancoliques contrattes, par sa jeunesse éternelle, avec les ruines de tous les âges qui se dressent ca et là, comme pour desser le temps, ou jonchent de leurs debris les plaines, le versant des collines et même le bord des chemins

RASSEMBLEMENT D'UN CORPS DE 30,000 HOMMES SUR LES FRONTIÈRES DE LA BELGIQUE.

Les journaux de Paris nous apprennent aujourd'hui à quels projets se rattache le prochain départ de quatre bataillons d'in-fanterie et de deux batteries d'artillerie de la garnison de

On va former, dit-on, sur les frontières de la Belgique un corps de 30,000 hommes avec quarante-cinq pièces de canon, et le duc d'Orléans aura le commandement supérieur de cette

armée d'observation.

Mais dans quel but ce rassemblement? que devra observer ce corps d'observation? C'est chose très-difficile à deviner, du moins si l'on ne cherche des motifs que dans les événements politiques qui pourraient donner lieu à des collisions militaires. Est-ce par hasard l'affaire de Strassen, dont il n'est déjà plus

question, qui va amener une complication sérieuse? — Mais à qui fera-t-on croire que les royautés européennes, qui, depuis huit années, n'ont reculé devant aucun sacrifice pour le maintien de la paix, vont se déclarer la guerre à cause de l'enlève-ment d'un drapeau dans un village de la Belgique? A qui ferat-on croire que le gouvernement français, le plus pacifique de tous les gouvernements, va se prendre tout-à-coup d'une belle ardeur martiale, et vouloir finir à coups de canon le démêlé qu'i dure depuis sept années entre la Belgique et la Hollande, au moment même où le roi Guillaume se relâche de son obstination, au moment même où il a signé les sameux articles qu'il

avait constamment repoussés jusqu'ici?

Il ne faut donc pas pousser la badauderie politique à ce point de s'alarmer parce que le ministère met des troupes en mouvement, et de croire que la paix générale et à tout prix soit plus compromise aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a un mois.

Ce n'est pas le roi de Hollande qui est à craindre, on le sait bien, et il le sait bien lui-même aussi, et par sa propre expé-

rience; ce n'est pas non plus le roi de Prusse qui nous menace, ni qui veut troubler par les désastres de guerre les derniers moments d'une vie dans laquelle il a fait un dur apprentissage du malheur. L'horizon n'est pas plus noir, la guerre n'est pas plus imminente, certes, non; il faudrait, pour cela, que nos hommes d'état cussent un autre tempérament, et ils ne cher-chent pas aujourd'hui une collision qu'ils évitent depuis si long-

Pourquoi donc alors cette nouvelle agitation? - Nous en trouvois un motif beaucoup plus simple dans les faits de notre politique intérieure: le gouvernement ne veut pas la conversion des rentes; il faut qu'il obtienne à la chambre des pairs une majorité contre cette mesure. Que faire? La majorité des pairs pairs il chan elle manor à la paire de la majorité des pairs pairs par la paire de la majorité des pairs pairs paire de la pai pourrait ceder elle même à la puissance de l'opinion, et s'associer au vote de la chambre des députés. Eh bien l'ie moyen de s'opposer est tout trouvé : le ministère démontrera l'inopportunité d'une pareille mesure au moment où l'Europe n'est pas tranquille; il a échoué à la chambre des députés, en évoquant devant elle la guerre civile qui déchire l'Espagne, et en lui laissant entrevoir la nécessité d'une intervention qui devait empêcher la conversion. Il faut donc frapper un coup plus fort: puisque les paroles ne suffisent pas, il y aura des faits; puisque l'Espagne n'a pas fait peur à la chambre des députés, la Belgique ou la Prusse feront peut-être peur à la chambre des pairs. Et comment pourrait-elle soulever la question de la conversion des rentes, comment pourrait-elle l'adopter, au mo-ment où le gouvernement est obligé d'entasser 30,000 hommes sur les frontières de la Belgique?

Eh! mon Dieu! c'est là un moyen bien connu que le gouvernement a employé bien souvent depuis huit ans, toutes les fois qu'il voulait réussir. C'est la peur, toujours la peur, l'ignoble peur, qui devient son moyen d'attaque et de défense. Tantot il fait intervenir les factions, les menées de l'esprit de parti; tan-tôt il appelle à son aide l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne, tous les pays du monde. M. le ministre des finances n'est-il pas venu niaisement à la tribune de la chambre des députés lui dire qu'elle devait rejeter la conversion des rentes, parce que lui, ministre, entrevoit une crise en Amérique!

Ce sont des moyens uses, mais qui paraissent toujours bons, car ils reussissent toujours dans les chambres.

C'est dans un des sites pittoresques voisins de cette riante ville que s'élevait, au haut d'un amphithéâtre séparé du fleuve par la levée, la joile villa du baron de Waringen. Derrière cette élégante habitation était plante un petit parc anglais, où l'art, en multipliant les accidents et les obstacles sous les pas du promeneur, avait trouvé le secret de doubler le terrrain. C'est sous les arbres et au milieu des bosquets sombres de ce parc, que le vieillard aimait à se recueillir au déclin du jour, et qu'il se com-plaisait dans une solitude que chacun avait ordre de respecter.

confiance le baron, entouré de ses invités de la veille. Il avait fait jusque la les honneurs de sa maison avec une gatté charmante; il avait promené complaisamment au milieu de ses fleurs chéries le général et ses aimables visiteuses. Quand il entra dans le parc, son visage perdit cette sérenité radieuse, et tout son air trit une sorte de gravité que la compagnie crut devoir imiter. Après quelques détours, il se trouva en face d'un petit pavillon

pout d'écorce et de mousse, percé de lucarnes en ogive.

« Pardonnez-moi le trouble où je suis, dit-il: il est plus fort que ma volonté. Je sais bien que c'est une faiblesse, mais les souvenirs ont une singulière puissance sur mon organisation. » En disant ces mots, il ouvrit la porte du pavillon, et sit signe d'entrer à tous ceux qui le suivaient.

Dans ce pavillon, on ne remarquait d'abord rien d'extraordinaire : quelques sièges de forme rustique y avaient été placés par Bastien; on ne voyait guère d'autres meubles. Seulement, dans un coin, sur une console également saite de bois rugueux et de mousse, les hôtes du baron apercurent un objet assez bizarre: c'était un plateau qui supportait une paire de bottes à revers jaunes, souillées de boue sêche ou de poussière; un globe de verre les recouvrait, comme on eut fait d'un beau vase ou d'une pendule de prix. Cet appareil, cétte précaution Des mouvements militaires analogues à ceux de Strasbourg ont eu lieu déjà à Metz et à Nancy. Le Courrier de la Mose lle n'en est pas plus étonne que nous-mêmes, comme on le voit par

ces lignes qu'il public:

METZ, le 10 mai. — Notre juste-milieu, qui a peut-être be soin d'appuyer dans l'esprit public ses répugnances contre la conversion des rentes, et à la chambre des pairs sa loi sur le crédit demandé pour les armes spéciales, recommence ses parades militaires de la fin de l'année dernière. Il est possible aussi qu'il ait compris la nécessité de distraire une partie de l'armée des préoccupations dans lesquelles la jette la fameuse ordonnance du 16 mars. Quoi qu'il en soit, nos troupes s'échelonnent de nouveau vers la frontière de Belgique. Avant-hier, dans la soirée, ordre est arrivé à Metz de faire partir, dans les quarante-huit heures, un certain contingent de troupes. Cet ordre est déjà en partie exécuté aujourd'hui.

Ce matin, en effet, un bataillon du 50e est parti pour Longwy

et un bataillon du 51º pour Sedan. Demain, 11 avril, un bataillon de chacun de ces régiments se mettra encore en marche pour chacune de ces destinations respec-

Le 12, deux batteries d'artillerie, prises dans les 8e et 10e régiments, partiront, en outre, avec leurs munitions de guerre. Le régiment du génie doit fournir un complément à cette ex-

On annonce, comme suite nécessaire de ce mouvement, la prochaine arrivée à Metz de six bataillons d'infanterie pris, par partie égale, dans les 14e et 16e de ligne et 14e léger, et de eux régiments de cavalerie, les 3c et 6c de chasseurs, venant d'Eninal et de Sarreguemines.

On sait que nous croyons peu à la durée des velléités guerrières du juste-milieu: aussi ne serions-nous point étonnés que cette démonstration n'aboutit, comme la précédente, qu'aux résultats politiques que nous avons énoncés plus haut et à une surcharge de logements militaires pour les citoyens. Ce sont eux qui paient, en définitive, toutes ces roueries dont on amuse, par instants, l'humeur belliqueuse de la nation.

Voici ce que nous trouvons dans le Patriote de la Meurthe : Les bataillons de guerre du 15e de ligne en garnison à Nancy, et les escadrons de guerre du 3e régiment de chasseurs en garnison à Epinal, viennent de recevoir l'ordre de se porter sur les frontières de la Bolgique.

(Courrier du Bas-Rhin.)

Les mouvements de troupes continuent toujours; ils ont pour motif, ou plutôt pour prétexte, l'affaire de Strassen. Nous nous sommes expliqués sur cette question ; la rai-

son de tout ce tapage militaire se trouve dans l'entêtement du ministère à faire rejeter le projet de loi sur la conversion. Non-seulement il ne fera pas la guerre à la Prusse mais, au besoin, il ferait régner l'ordre dans le Luxembourg. Or, on sait ce que le gouvernement français entend par là.

Pense-t-on, par exemple, qu'il réponde à l'article sui-

vant de la Gazette d'Augsbourg :

« On s'occupe beaucoup de négociations relatives à la Hollande et à la Belgique. Les trois grandes puissances sont d'accord sur ce point, savoir : que la Belgique ne doit plus prétendre à aucune concession nouvelle et qu'elle doit accepter les 24 articles. Dans le cas où elle n'y consentirait pas, elle serait exposée à se voir privée des avantages qui lui ont été assurés. L'opinion publique dans le nord est favorable à la Hollande, et le roi Guillaume ne doit plus craindre de n'être pas compris quand il déclarera qu'il ne fera plus de concessions à la Belgique! »

Le cabinet vient d'ordonner quelques démonstrations mili-taires sur la frontière du Nord. Pourquoi, et quel est son but? Voudrait-il persuader à l'Europe qu'il est prêt à prendre la cause de la Belgique contre le roi de Hollande et la confédération? Mais, au contraire, il a fait déclarer à la Belgique qu'il ne veut pas la soutenir, qu'il l'abandonne, qu'elle ait à se résigner, et sa déclaration a été faite avec si peu de mystère qu'il n'est pas un diplomate qui n'en ait connaissance.

Des démonstrations deviennent ridicules et exposent un cabinet aux moquerics de l'étranger lorsqu'elles n'ont rien de sérieux; c'est ce que devraient savoir nos ministres. Ils s'occupent fort peu du budget, toujours grevé par ces comédies militaires; mais ils devraient veiller à conserver intacte la répu-tation de la puissance française, et ne la point compromettre par tation de la puissance trançaise, et no la point de un ton de menace qu'ils sont décidés à ne pas soutenir.

(Commerce.)

On lit dans le Journal du Commerce :

Il y a eu hier, après le vote de la chambre, un conseil de cabinet qui s'est prolongé fort avant dans la soirée; les mi-nistres, à ce qu'il paraît, ont offert leur démission, mais ils ont été priés de rester à leur poste, et se sont résignés à la conservation de leurs porteseuilles; on dit même qu'ils se sont résignés également à céder au vœu de la chambre, et qu'ils doivent présenter prochainement plusieurs projets de concessions de

provoquèrent l'attention, et bientôt l'hilarité des enfants; ils partirent d'un éclat de rire, et le regard sévère du général eut

quelque peine à le comprimer. « Laissez-les, général, dit le baron; laissez-les, je vous en prie. A qui ne sait pas l'histoire qui s'y rattache, cette chaus-sure n'offre rien de bien poétique; et d'ailleurs, si elle me rappelle d'amers souvenirs, elle en réveille dans mon cœur de bien doux... Je vous ai promis cette histoire, écoutez-la; je serai bref autant que je pourrai. »

On s'assit en face de la console, et le baron commença:

« J'ai été bien fou et bien dissipé dans ma jeunesse. J'étais beau cavalier, beau joueur, et le reste. Mon frère et moi nous habitions Paris, et nous étions de toutes les parties de plaisir à la cour de sa majesté Louis XVI. Carl, moins jeune que moi, tait officier dans les Cent-Suisses; c'était le plus brillant militaire de son régiment! Et je l'aimais! Jugez: Nos parents étaient morts; plus de père, plus de mère; je n'avais plus que ce frère; nous nous aimions comme deux amis, dans la plus sainte acception de ce mot. Jamais de querelles entre nous. Parfois il me reprochait mes dissinations et pour product me reprochait me reprochait mes dissipations; et, pour prendre ma revanche, je le raillais impitoyablement sur le repos de son épée encore vierge. Il ne s'en fâchait pas, et quelquefois il me répondait: a Dans peu de temps, elle ne verra l'ennemi que de trop près; Franz, un ennemi qui n'est pas hors des frontières...» Je ne m'arrêtais guère à ces prédictions, pauvre insensé que j'étais, et, quand le 10 août j'appris que mon frère était tombé percé de coups près de ce roi que tant d'autres avaient làchement abandonne, ce fut comme un coup de foudre qui me dessilla les yeux. O mon frère! pardon! pardon! »

Le vieillard passa sur son visage une main tremblante, comme pour cacher deux larmes qui coulaient sur ses joues flétries. Les

de travaux publics à des compagnies. S'il en était ainsi, nous les féliciterions sincèrement de leur résolution; nous croyons même qu'ils ne pourraient qu'y gagner dans la chambre; mais le parti qu'on leur prête nous paratt bien habile, et pour y croire nous attendrons que ces projets aient été présentes.

Au Rédacteur du Censeur.

Monsieur. Veuillez avoir l'obligeance d'insérer dans vos colonnes les observations suivantes, relatives à l'administration de bienfaisance du 6e arrondissement, service médical et pharmaceutique. C'est comme habitant de St-Just, et placé de manière à voir comment ces deux services se remplissent dans ce quartier, que je vous soumets mes réflexions.

Un seul médecin de bienfaisance est chargé de visiter les pauvres malades; car je ne présume pas qu'il faille compter comme tel M. Chinard à qui ses sonctions de premier adjoint ne laissent

pas le temps de s'occuper des malades.

Cependant le quartier de St-Just et St-Irénée est de toute la ville celui où l'on compte proportionnellement le plus d'ouvriers malheureux.

Il résulte de cet état de choses un inconvénient assez grave, c'est que le médecin saisant le service du bureau, qui doit voir aussi ses malades payants, est obligé quelquefois ou de négliger sa clientelle, ou d'arriver trop tard vers les indigents, , dans ce dernier cas, ceux-ci sont obligés d'attendre au len-

demain pour recevoir leurs remèdes.

Les sœurs chargées du service de la pharmacie ont fixé l'heure de dix au matin et de trois au soir pour l'administration des remèdes; avant ou après ces heures, la porte est fermée au malheureux: par charité, on laissera aggraver son

état de maladie, peut-être on le laissera mourir. Il est facile, d'après cela, de prévoir que, les dimanches et les jours de fête, on devra ne pas être malade; car ce jour-là les dames sont toutes à Dieu, et personne sans argent n'a de re-

Ge n'est pas tout, comme elles sont pourvues de grandes connaissances pharmaceutiques, mesdames modifient à leur gré l'ordonnance du médecin; elles retranchent toujours, ajoutent rarement, et remplacent certaines substances par d'autres qu'elles jugent plus utiles.

Ces modifications, qui certainement finissent par faire une économie, profitent-elles au bureau de biensaisance? C'est ce qu'il est difficile de savoir. Les sœurs mettent-elles en regard de l'ordonnance du médecin le nom des substances qu'elles ont cru devoir supprimer ou remplacer? Cela n'est pas à présumer, et j'ai une trop bonne opinion de MM. les membres du bureau de bienfaisance, pour penser qu'ils spéculent ainsi sur de pauvres malades, et qu'ils autorisent des sœurs à contrôler les ordonnances des médecins.

J'ignore si le conseil-général s'occupe ou s'est occupé du service médical des bureaux de bienfaisance; mais il me semble que tous ces abus doivent être réprimés, et que tous autres secours doivent souffrir plutôt que ceux réclames par le malheu-

Ce n'est pas du pain qu'il réclame en cet instant, ce sont des remèdes, et des remèdes bien préparés, qui lui rendent promp-tement la santé dont il a besoin pour soutenir la famille dont il est le seul appui.

L'Hôtel-Dicu refuse de se charger de ce service; eh bien! pourquoi ne pas le confier aux pharmaciens de chaque arron-dissement? Outre l'instruction qu'ils offrent pour garantie, il y aurait cet avantage que chez enx, nuit et jour et à toute heure, le malheureux trouverait ses médicaments; les médecins pourraient mieux en surveiller les préparations, et mieux faire leurs réclamations si le cas l'exigeait.

Quelques pharmaciens ont déjà fait des offres à l'administration, offres plus avantageuses que celles des sœurs St-Vincent.
Pourquoi le burcau ne prend-il par une détermination?

Je ne parlerai pas d'autres abus qui existent encore, tels que le refus de secours aux malheureux qui ne hantent pas les

prêtres et les églises, ou bien à ceux qui placent leurs enfants à l'école mutuelle. Il faudrait bien d'autres articles pour les signaler tous.

Je vous adresserai en finissant, M. le rédacteur, une question que je vous prierai de résoudre.

Les médecins des bureaux de bienfaisance doivent-ils être considérés comme membres des bureaux, et comme tels convoqués aux assemblées? Pourquoi le 6° arrondissement n'imiterait-il pas d'autres arrondissements, où l'on ne craint pas de s'éclairer de leurs avis et de recevoir leurs observations? Recevez, etc. Un habitant de St-Just.

La réponse à la question que nous adresse en finissant l'habitant de St-Just ne saurait être douteuse. Le médecin d'un bureau de bienfaisance ne reçoit aucun traitement, et son exemption de patente que lui accorde la ville est bien loin de compenser le temps qu'il perd et les soins tout gratuits qu'il donne aux pauvres; le sacrifice est donc pour lui très-considérable, et à ce titre seul nous pensons qu'il doit être regardé comme faisant partie du bureau de bienfaisance dans l'arrondissement dont il soigne les malades. Une autre raison: les bureaux sont composés d'hommes fort

enfants ne riaient plus. Il reprit bientôt:

« La captivité de Louis XVI dut suivre la terrible journée où mon frère perdit la vie avec d'autres serviteurs fidèles de la royauté. J'étais accablé; je regrettais de n'être pas mort avec mon frère; je méprisais mon existence inutile et désormais insupportable pour moi. Je fis tout pour me la faire ôler; et, au-jourd hui que tout mon sang-froid est revenu, je m'étonne que la providence m'ait si long-temps protégé. Ainsi, j'approuvais hautement dans les lieux publics le maniseste du duc de Brunswick, et l'on passait près de moi comme si l'on ne m'ent pas entenda. Je fus plus imprudent encore après le 2 septembre; on ne sit pas attention à moi. Peut-être ma hardiesse même était-elle pour moi une égide, et me prenait-on pour un sou. Quand la Convention eut condamné le roi, je m'écriai que c'était une infamie, et ce mot fut impuni. Le soir du supplice, Paris, qui était de mes amis, ayant poignardé Lepelletier-Saint-Fargeau, je dis devant vingt personnes que c'était une belle et sainte action. Et le courroux populaire ne s'appesantit pas sur sa tête. Je vous le répète, maintenant encore, je suis tenté de croire que ce sut un rêve. Je voulais me suicider par les mains du peuple, de ce peuple qui avait tué mon frère, et le peuple me laissait la vie! Dieu me punissait bien cruellement de mon dégout pour elle.

Mais Dieu lui-même se lassa de ses bontés. Je bravais chaque jour l'échafaud, comme si mon sang versé eut du effacer celui de mon frère. Un matin la révolution me réclama comme une victime qu'elle ayait volontairement réservée pour un autre sacrifice. Je sus arrêté en qualité d'aristocrate, parce que j'étais baron, et que je ne le cachais pas. Mes papiers, ma correspondance avec quelques émigrés surent saisis ; je ne conspirais pas, mais ces lettres étaient empreintes, comme vous le pensez

honorables, mais qui, ne voyant pas les malades, ne suivat pas les périodes des maux qui les affligent, ne peuvent re, pas les périodes des mada que les peuvent reconnaître que les résultats sans approfondir les causes, ce connaître portant si, dans la distribution des secons, ce qui serait important si, dans la distribution des secours, ce qui serait important si, dans la distribution des secours, ce

Si les remèdes sont mal préparés, ce qui nous parait con-Si les remedes som man proposer que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite des renseignements que nous avons recueilles stant, en suite de la conseignement de la conseig stant, en suite des reuseigne montes que nous recueille médecin peut seul signaler au bureau la manière dont remplies, et faire apporter des actions sont remplies. le medecin peut son. supplies, et faire apporter des amélios ses intentions sont remplies, et faire apporter des amélios peut des sanctions de la complete de la pauvres malades est beaucoup sans doute; mais les distripauvres maiades est beaucoup sans acce, mais les distri-buer avec intelligence, mais veiller à ce qu'ils ne soient intelles par l'ignorance ou la mauvaise de la pas rendus inutiles par l'ignorance ou la mauvaise foi d'apas rendus inutiles par i ignorance ou la mauvaise foi d'a-gents subalternes, c'est encore plus. Nous pensons donc que l'admission du médecin comme membre du bureau de bien. l'admission un med. con commandes est de droit, mais qu'elle faisance dont il visite les malades est de droit, mais qu'elle

Ce soir, au Grand-Théâtre, concert vocal et instrumental de lequel M. George Hainl se fera entendre pour la dernière soit. PROGRAMME.

PROGRAMME.

10 Ouverture à grand orchestre;

20 Fantaisie romantique, composée et exécutée par M. George Hainl;

30 Scène religieuse, de la composition de M. Bovery, chef d'orcheun de Grand-Théâtre, chantée par M. Lesbros et MM. des chœurs;

Grand-Théatre, chantee par m. Lesbros et au. des chœurs; Andante avec sourdines, composé par M. Baillot, exécuté par M. Google

Romances chantées par M. Lesbros;

Souvenirs des eaux du Mont-Dore, scène pastorale, composée et eties L'affiche donnera la composition du spectacle.

Paris, 12 mai 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Mercredi encore, le ministère était décidé à défendre quitus contre les conclusions unanimes de la commission Mais le vote de jeudi sur les chemins de fer lui a our les yeux. Ne voulant pas subir coup sur coup la férule la chambre, il s'est exécuté avant le scrutin.

Mais la question reviendra : il l'entend bien ainsi; seuls ment il espere qu'une meilleure occasion se présenten. Nous ne la lui promettons pas, et M. Cormenin non plus. Il vient de publier aujourd'hui, chez l'éditeur Pagnerre, les très-humbles remontrances de Timon au sujet d'une compensation d'un nouveau genre que la liste civile prétend établir entre quatre millions qu'elle doit au tresores quatre millions que le trésor ne lui doit pas. Nous avons lu ce petit volume. Tout ce que nous en pouvons dire, c'est qu'il aura infailliblement l'effet de la lettre sur l'apanage.

- Hier, chez le comte ***, où se trouvaient réunis le président de la chambre des députés, M. Bertin et quelques autres notabilités, MM. Mollien et Tripier se sont prononcés dans les termes les plus passionnés contre la conversion des rentes. « Si j'avais cent boules noires, disait l'un d'eux, je les déposerais toutes contre la résolution qui nous a été portée comme une insolente provocation. » M. Mollien demandait, avec une colère apoplectique, un comité d'enquête pour examiner la conduite des conseillers de la couronne. On assure que le nom de M. Montalivet a été cité avec une partialité qui révèle le discrédit où est tombé M. Molé en haut lieu, et à quelle tendance on serait disposé à se rallier. On a parlé aussi d'une adresse à la couronne où la noble chambre ferait l'exposé des hautes considérations qui l'empêcheraient de donner suite à la proposition soumise à son examen.

- Le duc Decazes s'est rendu ce matin, de très-bonne heure, chez le président du conseil où se trouvait dejà M. Dunin.

On assure que le but de cette conférence était la question de la dissolution de la chambre. Cette question a, dit-on, été introduite par le duc Decazes qui l'a fait intervent comme le seul moyen de prévenir la lutte qui s'engageral nécessairement entre les pouvoirs à l'occasion de la conversion que la chambre des pairs est très-résolue à repousser à l'unanimité. Si l'on en croit les amis de M. Molé, le désaccord sur la dissolution serait le même qu'entre le ministère et la chambre sur la rente.

M. Dupin a déclaré qu'il avait assez d'expérience des sesemblées délibérantes pour regarder un appel aux collèges électoraux sur des questions de prérogatives comme un danger réel pour la couronne que sa loyauté lui faissit un devoir de prévenir.

« Nous avons tous fait des fautes; la couronne a trop de-

bien, d'une grande haine pour la révolution. On me jeta en prison et le tribunal me condamna comme agent des Bourbons et de leurs adhérents à l'étranger. Je ne m'étais pas défenda, et d'entendis monarrat avec une partie d'applique féroces. entendis monarret avec une sorte de joie et d'exaltation férocts.

Vous cussicz dit un homme qui se vengeait.

— Vous auriez pu émigrer, dit le général au baron. Si la suite de la transfer, était permise à quelqu'un, n'était-ce point à vous, étransgre, suit permise à quelqu'un, n'était-ce point à vous, rastant qui rous y rastant qui rous qui rous y rastant qui rous q n'ayant plus sur le sol français aucune affection qui vous y ralla-chât?

cnat?

— Je vous l'ai dit, je jetais chaque jour à la mort d'insolents défis qu'elle ne relevait pas. Tout comme l'amour, la haine a ses entraînements irrésistibles; et moi, chétive et impuissante créature, je croyais dans ma démence qu'en me courbant sons la roue, je contribuerais à faire verser le char.

Mais quand je ne vis plus la pure lumière du soleil qu'à travers les barreaux pressés de mon cachot, je commençai à la re-

vers les barreaux pressés de mon cachot, je commençai à la revers les barreaux pressés de mon cachot, je commençai à la gretter. Une réaction s'opéra en moi. Ce fut, non pas encore l'instinct de la vie, mais celui de la liberté, qui se réveilla. Cel le plus puissant de tous. La captivité, c'était pour moi la mot, moins le repos.

Explique qui pourra les contradictions du cœur humai J'avais nourri contre le peuple les plus profonds resentimes et je n'avais imaginé d'autre vengeance que de lui donner ques gouttes de sang de plus à verser! Et voilà que, platans une prison, j'aspirais à redevenir libre, sachant pourtant, que cette prison était l'antichambre de l'échalant pour la voulais monter! Bientôt j'altai plus loin; ma fière de giet me idées de suicide m'abandonnèrent. Cete confertut aussi prompte que miraculeuse. C'est Dieu qui permit fut aussi prompte que miraculeuse. C'est Dieu qui permit miracle, c'est une femme qui le fit. (La suite à un prochain numéro.)

mandé, et la chambre trop refusé; rentrons dans la vérité et dans les économies possibles, et le pays retrouvera dans et uais son activité incessante tout ce que lui fait attendre le défaut de concours des pouvoirs. »

On parlait beaucoup de cette conférence comme d'un avant-coureur de réflexions importantes.

_ M. Thiers est toujours malade, et malgré tous les bruits qui ont couru sur des rapprochements concertés en haut lieu, nous pouvons garantir que l'ex-président a trop le sentiment de sa position actuelle et des obstacles qui la compliquent, et qu'il a repoussé toutes les ouvertures qui lui ont été faites. Selon les uns, la réunion de la rue Louis-Grand aurait pris M. Thiers sous son patronage, et lui assurerait son appui s'il voulait aider à sortir d'embarras.

Hier soir, la même réunion a entendu un confident de

M. Molé qu'elle avait fait appeler.

Nous savons maintenant que M. Guizot est en instance pour remplacer M. Montalivet, mais que la volonté qui regne et gouverne n'a aucune intention de se débarrasser de lui.

-Ce matin, M. Bertin est venu à l'hôtel des affaires étrangères avec M. Sébastiani. Que peut-on en conclure? Le ministère actuel est plus que jamais en l'air.

Les promotions qui ont eu lieu à l'occasion du 1er mai dans le département de la marine n'ont jamais excité autant de réclamations que cette année. M. Rosamel peut avoir amélioré sa position à la cour et dans la camarilla dont l'influence a dicté ses choix; mais Toulon et Brest murmurent hautement.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 11 mai.

DISCUSSION SUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

M. DUPRAT, rapporteur, persiste dans les conclusions de la commission.

M. LE MINISTRE DES FINANCES pense comme M. J. Lefebvre que l'article est inutile.

Après avoir entendu encore MM. Chasseloup-Laubat et Petot, la chambre consultée rejette l'art. 12 à une faible majorité.

On procède au scrutin sur l'ensemble de la loi. En voici le résultat :

Nombre des votants, Boules blanches, Boules noires, La chambre adopte.

M. LACROSSE, rapporteur du projet de loi relatif aux missions extraordinaires de Londres et de Milan, demande à déposer son

rapport sur le bureau.
Voix nombreuses: Non! non! Lisez!

M. LACROSS a expose qu'indépendamment des ambassades ordinaires, il se présente certaines occasions solennelles et rares dans lesquelles des missions extraordinaires acquièrent une ventable importance. Ce sont les ambassades qui ont pour objet de grandes cérémonies, dans lesquelles des engagements nouveaux sont échangés, et qui ajoutent ainsi à la garantie de la paix. Le couronnement de la reine Victoria n'est pas une affaire à trailer dans la forme accoutumée; il en est de même du couronnement de l'empereur d'Autriche comme roi du royaume lombardo-vénitien.

La commission a pensé que ces ambassades extraordinaires devaient être en rapport avec la splendeur et la dignité du pays. Cependant on a fait observer que le choix des ambassadeurs fait avant le vote de la chambre aliénait ce vote; mais il faut reconnaître que ces nominations rentrent exclusivement dans les droits de la couronne.

La commission est unanime pour s'applaudir des choix faits par la prérogative royale ; la France sera dignement représentée, d'une part, par l'ambassadeur de Vienne, qui a laissé dans cette thambre même de si honorables souvenirs, et, de l'autre, par l'illustre maréchal que les chances de la guerre ont le plus souvent mis en face des armées anglaises. Les témoignages de la plus haute estime attendent à Londres M. le maréchal Soult, dont la carrière militaire a été couronnée d'une manière si brillante par la bataitle de Toulouse, où il y a eu de la gloire pour tout le monde.

La commission conclut à l'adoption du projet de loi. (Adhé-

La discussion sera fixée prochainement.

La séance est levée à cinq heures.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

Séance du 12 mai.

PRÉSIDENCE DE M. CUNIN-GRIDAINE.

La séance est ouverte à midi. Le procès-verbal est adopté. M.LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE présente à la chambre quatre projets de loi tendant à ouvrir des crédits supplémentaires sur les exercices 1838 et 1839, pour le service de son ministère. L'ensemble des crédits s'élève à la somme de 61,046 fr.

La chambre entend d'abord un rapport de la commission des pétitions, qui ne donne lieu à aucune discussion.

M. LESPINASSE: Je demanderai à MM. les ministres pourquoi ils piont fait

M. LESPINASSE: Je demanderai à MM. les ministres pourquoils n'ont fait encore aucune réponse à une pétition du sieur Crevel, qui leur a déjà été renvoyée cinq ou six fois.

M.SALVANDY: M.le ministre de la guerre, qui a dû l'examiner, est absent. Lorsqu'elle sera présentée de nouveau, le préopinant pourra demander à mon collègue des explications sur cette pélition. Quant à présent, je crois que M. Lespinasse n'est pas dans son droit en parlant d'une pélition qui n'est pas à l'ordre du jour du jour.

M. LESPINASSE: Lorsque la pétition de M. Crevel a été ren-voyée hier pour la sixième fois à MM. les ministres, aucun d'eux nétait nétait présent. Je n'ai donc pu les interpeller hier, et j'ai cru pouvoir le faire aujourd'hui. Il résulte du silence de MM. les ministration de la crupour ministres que le droit de pétition ainsi que le renvoi prononcé par la chambre sont des choses tout à fait illusoires. (Bruit.)

M. BIGNON dépose sur le bureau le rapport du budget de la marin.

La chambre vote, sans discussion, quatre projets de loi d'in-tèrêt local relatifs à des impositions extraordinaires pour les départements d'Eure-et-Loir, de la Gironde et du Gers, et à un emprunt extraordinaire pour le département du Finistère. Un seul et même scrutin, ouvert pour ces quatre lois, donne 227 boules blanches contre 7 noires. La chambre adopte.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi sur les monuments et édifices publics à construire, à achever ou à réparer. Le projet du gouvernement porte demande d'un crédit de douze millions cent trente-six mille france, attribués aux experiences.

douze millions cent trente-six mille francs, attribués aux exercices de 1838 et 1839, et répartis en neuf articles, ainsi qu'il suit:

a ART. 1er. Hôtel du quai d'Orsay, 1,570,000 fr.; archives du royaume, 1,000,000 fr.; école vétérinaire d'Alfort, 700,000 fr.; école vétérinaire de Lyon, 300,000 fr.; bureaux des ministères de l'intérieur et du commerce, de l'agriculture et des travaux publics, 1,320,000 fr.; bureaux du ministère de l'instruction publique, 1,000,000 fr.; à la portion de l'hospice de Charenton destinée aux hommes aliénés, 3,320,000 fr.; à l'in-Denis, 1,170,000 fr.; à la colonne de Boulogne, 156,000 fr.»

Par l'article 4, le gouvernement propose qu'il soit pourvu aux dépenses autorisées par la présente loi au moyen d'un fonds extraordinaire créé pour les travaux publics.

La commission propose de réduire le crédit demandé à 4,092,000 fr., et que cette dépense soit prise sur les fonds or-

dinaires du budget.

Elle supprime les allocations demandées pour le quai d'Or-say, pour l'école vétérinaire de Lyon, l'hospice de Charenton, et pour l'institution des jeunes aveugles; elle réduit à 500,000 f. le crédit pour les archives du royaume, à 656,000 fr. celui qui concerne l'école d'Alfort; elle accorde en totalité les crédits réclamés pour les bureaux des ministères de l'intérieur, du commerce et de l'instruction publique; elle réduit à 400,000 fa le crédit pour l'église de St-Denis, et elle porte à 216,000 f. le

crédit destiné à l'achèvement de la colonne de Boulogne. M. AUGUIS: Messieurs, nous finissons par où nous aurions du commencer. En 1833, nous bâtissions des palais; en 1838, nous allons nous occuper de construire des hospices; en 1833, nous élevions de vostes demeures aux quadrupèdes et aux bipèdes. (On rit.) Après les palais bâtis pour les singes, on pensa à des maisons pour les humbles humains. Avant de réparer, de recrépir la dernière demeure de ces animaux, on aurait du songer, messieurs, à la dernière demeure des peuples, aux hospices. (Très-bien!)

M. AUGUIS expose que le gouvernement demande 12,136,000 fr., et que la commission réduit, après un mur examen, la somme demandée à 4,092,000 fr.

L'orateur déclare qu'il n'est ni de l'avis du gouvernement ni de celui de la commission.

M. AUGUIS fait diverses critiques du projet et des amendements proposés. Il croit, par exemple, qu'il importe que le pays soit fixé sur le montant des dépenses que nécessitera l'a-chèvement de l'hôtel du quai d'Orsay. Il approuve la destination que le gouvernement veut donner à cet hôtel qui deviendrait le siège du conseil-d'état et de la cour des comptes. Il se prononce en conséquence contre la suppression complète de cette allocation, ainsi que le voudrait la commission.

Quant aux bureaux du ministère de l'intérieur, du commerce et de l'instruction, et aux crédits demandés pour l'achèvement de ces bureaux, l'orateur pense que ces crédits doivent être, avant qu'on les accorde, l'objet d'un nouvel examen. La réduction demandée par la commission sur les crédits réclamés pour agrandissement des hospices de Charenton et des jeunes aveugles, est repoussée par l'orateur qui ne comprend pas qu'on laisse ainsi de côté les maisons de bienfaisance, et qu'on donne

toute sa sollicitude aux palais des ministres.

Si c'est un crédit définitif qu'on demande pour l'église de St-Denis et pour la colonne de Boulogne, M. Auguis le votera. Si c'est un à-compte que l'on demande, il votera une réduction.

Une vive discussion, à laquelle prennent part MM. Dufaure, Gouin et Montalivet, s'engage ensuite sur la question de savoir si on discutera d'abord la question des voies et moyens, ou bien successivement le chissre de chaque construction, achèvement ou réparation demandés.

M. GOUIN propose de mettre sur le budget de l'exercice 1838 et de l'exercice 1839, au lieu de sur l'exercice, etc.

La discussion continue.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

(Correspondance particulière du CENSEUR.) Présidence de M. Delahaye.

COMPLOT HUBER. - ATTENTAT A LA VIE DU ROI.

(Audience du 12 mai.)

A dix heures et demie, on introduit les accusés au nombre desquels se trouve Giraud; bien qu'il paraisse rétabli; sa figure est pâle et porte les marques d'une récente souffrance; il est enveloppé d'un grand manteau.

La cour entre en séance. M. le président lit le rapport des médecins qui constate que Vincent Giraud est aujourd hui dans un état satisfaisant, et qu'il peut sans inconvenient assister à l'audience.

M. le président : Accusé Giraud, est-il vrai que dans la prison

de Ste-Pélagie vous ayez éprouvé de mauvais traitements?
Giraud: Pendant cinq mois que je suis resté à Ste-Pélagie,
enfermé au secret, on ne me laissait sortir qu'une seule fois par
jour, et pendant une heure seulement. J'ai beaucoup souffert

Le président: J'ai demandé des renseignements à cet égard. Vous avez d'abord été tenu au secret. Un peu plus tard, vous avez eu plus de liberté, et l'on vous a accordé deux heures de

sortie par jour.
Giraud: Je ne sortais que de trois à quatre heures; j'étais

isole et n'avais de communication avec personne. Le président : Ce qui est constant pour nous, c'est qu'amené à la Conciergerie, vous avez aussitôt demandé à retourner à Sainte-Pélagie.

Giraud : L'air était meilleur dans cette dernière prison. D. Vous n'avez pas été enfermé dans un cachot? - R. Non,

D. Yous n'avez pas éte enterme dans un cacnot: — R. Mou, monsieur, mais ma chambre était humide.

Le président: J'ai adressé toutes ces questions, parce que la presse, à qui j'accorde toutes facilités pour rendre compte de ces débats, a prétendu que Giraud était tombé malade par suite des rigueurs exercées contre lui. Il est même un journal, et cela est déplorable, qui n'a pas craint de jeter sur un des interprêtes attachés à la cour, M. Simonin, les accusations les plus injuriouses plus injurieuses.

M. Simonin, qui a été chargé, dans le cours de l'instruction, de Iraduire auprès de M. le juge d'instruction les interroga-toires de l'accusé Steuble, est un homme d'honneur, et je tiens à établir que sa probité est inattaquable. Blessé à la journée d'Eylau, c'est sur le champ de bataille qu'il a reçu, d'un homme qui, certes, savait apprécier les autres, le grade de capitaine et la décoration qu'il porte sur sa poitrine. Depuis 1830, il a été attaché comme interprête au ministère de la guerre. C'est un homme honorable, incapable des falsifications qu'on a osé lui reprocher, et tout le monde ici lui doit toute considération. J'ajouterai que, si jusqu'alors M. Simonin, interprète dans cette affaire, a gardé le silence, ce n'est pas, comme on l'a dit, que notre confiance lui soit retirée; mais comme le ministère de M. Simonin a surtout été actif dans l'instruction, nous n'avons pas voulu qu'il prit part aux débats, prévoyant que MM. les désenseurs pourraient élever des discussions à cet égard. C'est dans cette pensée que nous nous sommes adjoint deux interprètes étrangers à la cour de Paris.

M. Simonin se lève et témoigne par un signe ses remerci-

ments à M. le président.

M. Wegner continue à donner lecture, en allemand, des in-

terrogatoires subis par l'accusé Steuble.

Le président prévient les jures qu'à mesure que Steuble sera des observations, traduction sera aussitôt donnée de la partie de l'interrogatoire qui aura soulevé les nouvelles dénégations de cet accusé. Le président, à cet effet, a eu soin de faire numéroter les questions du juge d'instruction et les réponses écrites de l'accusé.

Cette lecture est faite en allemand comme aux précédentes audiences.

Me Emerdinger: C'est peut-être le moment de demander si M. Simonin a reçu de Steuble plusieurs lettres qu'il n'aurait pas communiquées encore à la cour.

M. Simonin: Oui, Monsieur; ce sont des lettres particu-

Me Emerdinger: Il serait bon que ces lettres fussent lues à

MM. les jurés.

M. Franck-Carré: Ces lettres ne sont pas pièces du procès. Me Emerdinger : Je demande qu'on me remette au moins ces lettres; défenseur de Steuble, ce sont des pièces qu'il m'ima. porte fort de posséder.

Le président : Posez des conclusions.

L'avocat rédige aussitôt des conclusions tendant à ce qu'il soit donné lecture aux jurés des lettres écrites par Steuble à M. Simonin, ou que ces lettres soient remises à la désense.

Me Arago: M. Simonin a dit tout-à-l'heure que les lettres qu'il avait reçues étaient des lettres particulières. Je ne puis admettre que M. Simonin, interprête dans l'instruction, ait reçu pour lui scul des lettres qui lui étaient écrites par Steuble. Ces

lettres appartiennent au procès.

M. Simonin: Ce sont des lettres purement particulières. Steuble m'écrivait pour me prier de l'aller voir dans sa prison; ayant, disait-il, des besoins qu'il ne pouvait saire comprendre au juge d'instruction que par mon entremise. Ces lettres n'ont aucune conséquence.

La cour se retire pour délibérer sur cet incident. Après quels ques minutes, elle rentre en séance.

Considérant qu'il est reconnu par M. Simonin que plusieurs lettres lui ont été écrites par Steuble dans le cours de l'instruc-tion, et que ces lettres sont réclamées par l'accusé dans l'intérêt de sa défense, la cour ordonne que ces pièces seront annexées au dossier comme pièces du procès, après qu'elles auront été préa-lablement traduites par M. l'interprète Wegner.

Ici s'élève un débat sur une inexactitude commise par M. Si-monin dans la traduction de la déclaration de Steuble. M. Simonin reconnaît qu'il a fait une erreur; cette erreur, du reste;

est sans importance. Me Arago: La traduction de M. Simonin est souvent inexacte.
M. Franck-Carré: Vous avez tort de vous plaindre des quelques inexactitudes qu'a pu commettre M. Simonin, car elles sont favorables plutôt que contraires au système de défense de

l'accusé. Me Teste: Nous constatons seulement que la traduction est

est infidèle, voilà tout.

Pendant que l'interprète poursuit la lecture des interrogatoires de Steuble, Huber s'entretient avec son désenseur.

Le président : Huber, nous vous prévenons que, si vous continuez à vous entretenir avec votre avocat, nous vous ferons sortir de l'audience. Prenez des notes, si vous avez des observations à faire; ce n'est pas pendant l'interrogatoire que vous devez ainsi communiquer avec votre défenseur. Ecoutez plutôt avec attention.

Steuble fait plusieurs corrections dans la rédaction qui a été faite de ses interrogatoires : il est beaucoup de réponses qu'il nie avoir jamais faites, telles qu'elles sont écrites dans l'in-

struction. M. le président prend note de toutes ces corrections.

M. le président: Nous allons suspendre l'audience pendant une demi-heure, afin que l'accusé Vincent Giraud ne reçoive pas trop de fatigue de la longueur des débats. (Suspension.) L'audience est reprise.

M. le président : En vertu de notre pouvoir discrétionnaire, nous ordonnons que les accusés Huber et Laure Grouvelle sor-

tiront de l'audience.

On fait sortir les accusés. M. le président : Steuble, vous êtes placé devant MM. les jurés entre vos aveux et vos dénégations. Nous allons vous interroger de nouveau, répondez avec toute franchise. Souvenez-vous que la vérité est le seul moyen d'obtenir un adoucissement à votre peine, si vous êtes condamné, ou un acquittement, si le jury doit vous absoudre.

D. Avez-vous eu des relations à Paris avec Huber en juin 1836?

-R. Je lui ai parle chez M. Moutier.

D. Huber vous a-t-il conduit chez la demoiselle Grouvelle? -R. Oui, plusieurs fois. D. Pourquoi? - R. Pour avoir de l'ouvrage et de l'argent.

Elle m'a donné de l'argent. D. Combien de temps ces relations ont-elles duré? — R. Un

D. Avez-vous été en Angleterre avec Huber en juillet 1837?

D. Etes-vous passés par la Belgique? — R. Oui.
D. Vous êtes-vous arrêtés un jour et une nuit à Vervins? —
R. Nous nous sommes arrêtés quelque part; je ne sais si c'est à D. Pendant cette soirée Huber ne vous a-t-il pas quitté un

instant? — R. Il m'a quitté à plusieurs reprises. D. Huber ne vous a-t-il pas promis que vous trouveriez en

route de l'argent qui vous serait remis par un fonctionnaire public? — R. On m'a promis de l'argent que je ne devais rece-voir qu'à Londres seulement.

D. Pourquoi êtes-vous allé à Londres avec Huber? - R. Pour avoir les fonds que le gouvernement anglais devait à mon père. Cet argent touché, j'aurais construit une machine que j'aurais vendue à l'une des puissances du nord.

Ici la cour reçoit le serment de M. Ungher, chargé de traduire les lettres écrites par Steuble à M. Simonin.

D. Chez qui avez-vous demeuré à Londres? - R. D'abord chez un aubergiste.

D. N'avez-vous pas logé chez un nommé Souillard? -

R. Non. D. Il y a au procès des pièces qui établissent ce fait. — R. Je

declare que non; j'ai seulement pris des repas chez lui, mais je n'y ai point logé

D. Est-ce Huber qui vous y a conduit? - R. Oui.

D. Ne vous êtes-vous point occupé, à Londres, du plan d'une machine convenue entre vous et Huber? - R. Je me suis occupé de plusieurs machines.

D. Y avait-t-il convention entre Huber et vous? Il nous faut une explication sur ce point. — R. Huber m'a conseillé de faire une machine pour gagner de l'argent.

D. Quelle était cette machine? — R. Une batterie devant

servir de tir.

On présente à Steuble le plan de la machine trouvé dans le portefeuille d'Huber; il le reconnaît : c'est lui-même qui a dessiné ce plan.

D. N'avez-vous pas trouvé dans la commode, à la place du plan, ce mot d'Huber: « Vous m'avez trompé, ne comptez plus sur moi, vous êtes un mauvais drôle »? — R. Qui, quelque

chose au moins de semblable.

Lecture est faite ici de la pièce la plus importante du pro-Lecture est tatte ict de la piece la pius importante du pro-cès, intitulée: Transaction entre Steuble et la république fran-çaise. En voici l'analyse. Steuble ayant eu à se plaindre d'Hu-ber, malgré tous ses efforts pour terminer l'affaire, se voit priéd'établir les conditions suivantes: 10 La maison doit être louée en mon nom; 20 il st réservé à moi seul d'introduire dans l'atelier les personnes que je voudrai, aucune n'y entrera sans ma permission; 30 le soin des achats et des ouvriers m'est aban-

D. De quelle entreprise s'agissait-il? - R. D'aucune; je ne sais pourquoi j'ai écrit cela.

D. Vous aviez un projet cependant. - R. Oui, de saire une

D. En quoi Huber devait-il s'occuper de cette affaire? - R.

Huber n'avait nullement à s'y mêler. D. Pourquoi une entreprise était-elle arrêtée entre vous et Huber? - R. Il faut s'entendre; entreprise ici veut dire machine.

D. Pourquoi faites-vous un traité par lequel vous déclarez qu'Huber n'aura plus à s'en occuper? — R. Je ne sais pas moi-

nême comment j'ai été amené à dire cela.

L'interprête donne lecture d'une lettre écrite par Steuble à Souillard. Steuble y exprime ses regrets de s'être engagé dans une affaire odieuse, à laquelle il vaudrait mieux pour lui qu'il n'eut jamais pris part.
D. Quelle était cette affaire odieuse? — R. Ma querelle avec

D. On a saisi sur Huber un carnet où se trouvaient quelques phrases écrites au crayon avec des chiffres de convention. — R. Je n'ai aucune connaissance de ce qui a été saisi sur Huber.

D. Ces chiffres ont donné lieu à une opération qui se renouvellera devant vous; on est parvenu à traduire ces chiffres par un moyen que vous connaîtrez : c'est une pièce trouvée dans le portescuille d'Huber. Voici le sens de ces chissres tel qu'il a été interprété: « Je lui ai conseillé d'aller vous rejoindre. Il nous a promis de ne plus revenir en France et de retirer la dénonciation : il s'est plaint d'avoir été trompé, et veut maintenant s'enrichir par une dénonciation. J'ai d'ailleurs trouvé une poudre fulminante fort utile.»

Dans l'acte d'accusation, cette traduction, aussi bien que les mots écrits au crayon sur le carnet, est reproduite tout au long. D. Ce récit, fait par Huber, vous regarde-t-il? - R. Je n'en

sais rien.

D. N'avez-vous pas quitté Londres précipitamment, sans avoir mis votre passeport en règle? — R. Mon passeport était en

règle.

D. Du tout, le sait est constaté. Nous vous rappelons ce sait parce que vous avez déclaré vous-même que vous aviez tellement hâte de quitter Londres que vous n'aviez pas eu le temps de mettre votre passeport en règle. Pourquoi ètes-vous venu à Paris? - R. Parce que j'avais appris qu'Huber m'avait invec-

D. Où avez-vous logé en arrivant à Paris? - R. Chez Moutier d'abord, puis chez Girand.

D. N'est-ce pas Mile Grouvelle qui vous a fait conduire chez

Giraud? — R. Je n'en sais rien.

D. Est-ce Annat? — R. Je n'en sais rien.

D. Arrivé à Paris, n'étes-vous pas allé souvent chez Laure Gronvelle? — R. Pas très-souvent.
D. Pourquoi ces visites? — R. Pour apprendre le français.

D. Au milieu de vos papiers on a trouvé le portrait d'Ali-nud. — R. C'est un de mes amis qui me l'a donné.

D. Il résulte de tout cet interrogatoire que la plupart des

faits mentionnés dans vos déclarations sont vrais. Vos relations avec Huber et Laure Grouvelle sont bien établies. Vous avez fait le dessin qui a été trouvé sur Huber, et c'est Huber qui vous l'a soustrait. - R. Je ne sais au juste si c'est lui qui l'a saisi chez moi.

Faits Divers.

L'autorité fut informée que la semme d'un sieur II... marchand-boucher à Paris, avait disparu subitement, et que cel événement ayant été précédé d'une vive altercation entre les deux époux, on avait tout lieu de craindre, vu le caractère farouche du mari, que la dame H... n'eut été la victime de quelque attentat.

En conséquence, le commissaire de police s'est transporté chez le sieur II..., et l'a sommé de lui représenter sa semme. Après quelque hésitation, cet homme, voyant que le mensonge serait inutile, se décida à ouvrir une chambre écartée et saus schêtre, où l'on trouva accroupic contre terre la pauvre semme, dont le corps portait encore les traces non douteuses des actes

de brutalité exercés sur sa personne.

Interpellée par le magistrat, cette infortunée lui déclara que s'étant refusée à signer des engagements préparés par son mari, et qui avaient pour objet de la dépouiller de quelques ressources qui lui sont personnelles, cet homme, après l'avoir mal-traitée, l'avait trainée dans ce cachot où elle était enfermée depuis cinq jours, couchant par terre et ne recevant pour toute nourriture qu'un peu de pain que lui apportait chaque matin son geolier, qui, du reste, lui avait déclaré qu'elle ne sortirait de sa prison qu'après avoir souscrit complètement à ses volontės.

H ... a été arrêté et conduit immédiatement à la Force, où il a été écroué en attendant que justice soit saite. Quant à la vic-time, son état, sort alarmant d'abord, s'est un peu amélioré; mais on craint qu'elle ne se ressente long-temps des actes de barbarie dont elle a été l'objet.

- Les tribunaux vont, dit-on, être saisis d'une singulière contestation.

Un peintre qui travaille à un tableau représentant la fin tragique de Milon de Crotone, rencontra dans la rue un commissionnaire aux formes athlétiques. Après avoir admiré sa taille colossale, ses muscles vigoureux, il lui proposa de servir de modèle. L'enfant de l'Auvergne accepta; le salaire était de nature à le tenter : il ne s'agissait d'ailleurs que de poser nu et les mains attachées à un anneau de fer, afin de figurer, autant que possible, le tronc d'arbre dans lequet les mains de Milon étaient emprisonnées lorsqu'il fut dévoré par les bêtes féroces.

Quand le modèle sut prêt : « Figurez-vous, lui dit l'artiste, qu'un lion s'élance sur vous et soit près de vous dévorer; faites pour lui échapper, tous les efforts que vous tenteriez en pareil cas. » Le modèle fit de son mieux, mais le peintre n'était pas satisfait de ses ignobles et froides convulsions; tous les conseils qu'il donnait restaient inutiles. Il s'avisa alors d'un expédient tout nouveau; il alla détacher dans sa cour un dogue vigoureux, le lança sur le malheureux captif; il excitait l'animal de la voix et du geste. Pour le coup, les efforts du commissionnaire prirent un air d'admirable naturel.

L'artiste émerveillé court à sa palette, et pendant que le patient mordu et déchiré jette les hauts cris: « A merveille! ex-clame le peintre, continuez! Oh! que c'est bien cela! » La séance dura une heure. Le modèle, tout ensanglanté, demande une indemnité.

-Voici une anecdote judiciaire publice par le London Dispatch, et qui ne donne pas une haute idée de la galanterie de nos voisins d'outre-mer.

Hannah Sugleby Lussard, très-connue comme danseuse de

corde, était traduite devant M. Grove dans les circonstance. Un agent de police avait rencontré la prévenne de corde, était traduite devant M. Grove dans les circonstances suivantes. Un agent de police avait rencontré la prévenue des Finsbury-Square; elle était dans un état complet d'ivresse planant à la main un pot d'étain et une cage renfermant un character donneret savant : cet aimable oiseau fait depuis long-tempe l'admiration des habitués de Fulvoods-Hall par sa gentilles et son adresse à danser sur la corde, à tirer le pistolet et mène le canon.

L'incohérence et l'embarras qui régnaient dans les réponses de la danseuse ont déterminé l'agent de police à la conden-avec son oiseau au dépôt.

avec son oiseau au dépôt.

Le mari se présenta à l'audience pour réclamer l'oiseau qui depuis quinze ans fait les délices et la fortune de sa famille.

Le magistrat : Je ne puis mettre en liberté votre feume, qui, sous le prétexte d'exercer la magie et de faire des tours de passe-passe, a escamoté un pot d'étain que l'on est venu me ré-

Le mari de la danseuse : C'est l'oiseau que je réclame nu celle subisse son sort Roud Men Le mari de la danseuse. Cest l'oiseau que je reclame, ma magistrat; quant à l'autre, qu'elle subisse son sort. Render-au mon oiseau, noble et vertueux magistrat, et gardez ma leman;

Le magistrat : Votre femme est condamnée à 5 shellings & Le magistrat : Votre femme est condamnée à 2 shellings & Le magistrat : Votre femme est condamnée à 2 shellings & Le magistrat : Votre femme est condamnée à 2 shellings & Le magistrat : Votre femme est condamnée à 2 shelli Le magistrat : voire leanne est communication de la maissa mende; faute de les payer, elle restera huit jours dans la maissa de correction.

Le mari de la danseuse: Comme il vous plaira, mon ... gistrat.

La cage est rendue à ce modèle des époux qui appelle sons. La cage est renduc a como de la comporte avec précipitation seau des noms les plus tendres ; il emporte avec précipitation la cage qui contient son trésor, et quitte en courant la salle d'audience, sans vouloir même regarder sa femme. La danseuse de corde est condamnée à huit jours d'immobilie

forcée.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expin le 15 mai, sont priés de le renouveler, s'ils u veulent éprouver du retard dans l'envoi du journe

BOURSE DE PARIS DU 12 MAI.

quelque hausse dan Cinq pour cent .					108	63	109		100	C W	a ranauxa.
fin courant.					108				100	93	108 95
				•		30	103	3	108	13	109 5
Quatre pour cent			•	•	»						
Trois pour cent.	٠	•	•	•	81		81	5	81		81
fin courant.	•	•	•	٠	81	>>	81	20	81		81 15
Reutes de Naples					100	95	100	95	100	95	100 9;
fin courant			•		101		101	10	161		101 10
Caisse hypothécaire					>>						
Emprunt d'Haiti 🕡					485						
Actions de la Banq					2710						
Quatre Canaux .					1245						

GYMNASE-LYONNAIS.

Lundi 14 mai 1838. - Premier début de Mile Angélina. - 1º La Crograt-TAINE, Vaud. - 20 LA FILLE DE L'AVARE, Vaud. - 30 KETTLY, Vaud. -40 L'OURS ET LE PACHA, vaud. - Six heures 1 2.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEL.

LYON. - IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(4805) A VENDRE. - Un fonds de relieur bien achalandé.

S'adresser à M. Quantin, notaire.

ANNONCES DIVERSES.

(4840) A VENDRE pour le prix de sept mille francs. -Maison de campagne située sur la route de Crémieu, territoire de l'Aigle, à Villeurbanne, composée de deux rez-dechaussée, chambres et grenier, quatre cents arbustes clos de murs, lieux d'aisance et grande tonne, tables et bancs. S'adresser chez Revollier, rue de la Croix, nº 24, a la Guillotière.

(4839) A VENDRE pour cause de départ. — Le fonds d'une imprimerie lithographique, bien lucratif, qui fait au moins 8,000 francs par an, avec deux presses et ses établissements. Prix: 4,000 francs.

S'adresser chez M. Brosse, homme de loi, rue Quatre-Chapeaux, no 11, au 1er.

(6988) A VENDRE. — Un fonds de café, cours Bourbon, nº 25, au coin de la rue de Condé, aux Brotteaux. Il est bien achalandé; les meubles sont en très-bon état. On donnera des facilités pour le paiement. - S'y adresser.

Le propriétaire se retire pour aller à la campagne.

(7001) A VENDRE de rencontre. — Calèche neuve. Pour la voir, se présenter à toute heure chez M. Rey, sellier, rue Ste-Hélène, nº 12.

(4813) A LOUER de suite. — Plusieurs appartements garnis, à Villeurbanne, près l'arrivée des omnibus, avec jouissance de la promenade dans un vaste clos.

S'adresser à M. Lornage, rue de la Croix, nº 21, à la Guillotière.

Les bureaux du successeur de M. J.-M. Poujol sont toujours situés quai Humbert, nº 1, au 1er, en face du pont du

Le successeur paie à présentation tout l'arrière du aux nourrices. (2008)

A L'INSTAR DE PARIS.

Place Grenouille, 2, au 1^{er} .

Le sieur Bozonner tient pension bourgeoise, sert à la carte, porte en ville. Dîners à 1 r. 25 c. Salle indépen-(4843)

(4830)A DATER DU 25 JUIN 1838,

l'Etude de Me Treillard ,

AVOUÉ PRÈS LE TRIBUNAL CIVIL DE PREMIÈRE INSTANCE DE LYON. Sera transférée quai de la Baleine, nº 18, au 1er. (4830)

MODES DE PARIS

Chapeaux à.	•	•	•	•	•	•	٠	•	•	12 fr.	
Capotes à.	•	•	•	•	•			•	•	15	
Capôtes à. Chapeaux et	cap	otes	a	vec	fle	eur	·s.	•	•	18	
Capotes pour	en								•		
		H	ôte	l de	? A	Iil	an.				(483

VESICATOIRES-ALBESPEYRES. (191)

Papier d'Albespeyres, seul approuvé par les membres de la Faculté de médecine pour se pauser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. (Compresses spongieuses préférables au linge.)
Dépèts chez les pharmacigns Guichard, place des Cor-

deliers, et Roussin, rue St-Dominique, à Lyon; Michel, à Tarare; Trouillet, à Vienne; Brigaud, à Thizy; Couturier, à St-Etienne.



l'Océan et la Méditerranée ENTRE MARSEILLE ET L'ESPAGNE.

Le paquebot à vapeur la Méditerranée (capitaine Malvesy) partira le 15 mai courant pour CADIX, touchant à Port-Vendres, Barcelone, Valence, Alicante, Carthagène, Almérie et Gibraltar.

Pour fret et passage, s'adresser, à Marseille, à MM. Regny née Bernadac et Ce, armateurs.

(4837) Les sieurs Guinet et Parisis ont l'honneur d'informer MM. les amateurs que le 22 du courant il leur arrivera cinquante chevaux de races diverses d'Allemagne.

GUÉRISON

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES. Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, flueurs et

pertes blanches les plus rebelles, et de toute acrete ou vice du sans et des humeurs. par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné. Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRÈS DU GOUVERNEMENT. Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop auslère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez Perenin, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, no 23, a Lyon.



PARTENT TOUS LES JOURS A QUATRE HEURES DU MATIX.

Hs correspondent directement avec ceux pour MARSEILL les mardis, jeudis et samedis. Les bureaux de la compagnie sont quai de Retz, nº 13 (2000)